

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2023

N° VILLE_2023DL086

Date de convocation : 29 septembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 33

OBJET : LUTTE CONTRE LE CANCER - LA SCINTILLANTE - Versement d'une subvention au centre Leon Bérard

L'an deux mille vingt trois, le cinq octobre à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Laurence MOULIN, Eddie BREVALLE, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Claude COLIN, Christiane PUTHOD, Eric MAILLET, Souade KACI, Michel MALTRAIT, Alain LEGRAS, Christine NONY, Christophe MALMAZET, Nathalie PUVILLAND, Vivien GATCHUESI FEQUENG, Thierry HAON, François DARTIGUES, Aurélie VILLENEUVE, Mylène ROUCHOUSE - POUGET, Alexandre DIOT, Benoit ERACLAS, Sandra GAUSSUIN-PISKULA, Guillaume BOUCHARLAT, Ghislaine ARCARO

Excusés / pouvoirs : Nathalie RENE (donne pouvoir à Christiane PUTHOD), Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL (donne pouvoir à Christine NONY), Yves MONTANGERAND (donne pouvoir à Laurence MOULIN), Marie THIOLAS (donne pouvoir à Mylène ROUCHOUSE - POUGET), Henry DUARTE (donne pouvoir à Nathalie PUVILLAND), Lilian MORINON (donne pouvoir à Benoit ERACLAS)

Absents : Sylvie DOMER, Pascal CAZZANIGA

Secrétaires de séance : Vivien GATCHUESI FEQUENG, Sandra GAUSSUIN-PISKULA

Rapporteur : Laurence MOULIN

Chaque année, le cancer touche près de 400 000 personnes en France et près de 160 000 en décèdent, faisant de cette maladie la première cause de mortalité dans notre pays. Avec près de 40 000 patients pris en charge chaque année, le Centre Léon Bérard est le premier pôle de soins et de recherche sur le cancer d'Auvergne-Rhône-Alpes.

A l'occasion d'octobre Rose, la Ville a souhaité se mobiliser et participera à la 4^{ème} édition de La Scintillante organisée le 8 octobre 2023. Un événement sportif et solidaire du Centre Léon Bérard, au profit de la recherche sur le cancer menée sur son site à Lyon.

Pour ce faire, la Ville a constitué une équipe de 19 agents municipaux et élus, et a décidé de prendre à sa charge tous les frais et dons liés à cet évènement soit un montant de 1 455,60€ qui se décompose comme suit :

- 705,60 € correspondant aux frais d'inscription (frais de dossier de 90 € TTC et de Dossard de 32,40 € TTC/participant).
- Une subvention de 750€

Afin de prolonger l'engagement de la ville dans ces actions de sensibilisation et de prévention, je vous propose de verser une subvention de 750 €, qui sera directement créditée au Centre de lutte contre le cancer Léon Bérard.

Vu l'avis favorable de la commission municipale permanente du 25 septembre 2023,

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention à hauteur de 750 € au profit du Centre de lutte contre le cancer Léon Bérard.
- **DIT** que cette subvention sera imputée au budget principal 2023 au compte 65748 du chapitre 65.

Adopté à l'unanimité

Les jour, mois, et an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,